



# PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### MESURES D'INTERDICTION PRISES À L'OCCASION DU MATCH OPPOSANT L'ESTAC AU FC NANTES

Troyes, le 11 mars 2022

À la suite des incidents occasionnés lors de la rencontre entre le FC Nantes et le FC Metz, le 22 février dernier, et en prévision de la rencontre entre l'ESTAC et le FC Nantes ce samedi 12 mars, le préfet de l'Aube a pris un arrêté portant interdiction d'accéder, de circuler ou de stationner pour toute personne se prévalant de la qualité de supporter du FC Nantes dans les périmètres et axes suivants:

- Stade de l'Aube, Avenue Robert Schumann, Troyes
- Commune de Troyes : Mail des Charmilles – Cour Jacquin – Boulevard Danton – Boulevard Gambetta – Boulevard Carnot – Place du Général Patton – Boulevard Victor Hugo – Boulevard du 1<sup>er</sup> RAM – Rond-point François Mitterand – Boulevard du 14 juillet – Mail Saint-Dominique – Villa Rothier – Rue Voltaire – Esplanade de Belgique – Boulevard du Général Charles Delestraint – Avenue Pierre Brossolette – Rue des Gayettes
- Commune de Pont-Sainte-Marie : Place du Général de Gaulle – Avenue Jules Guesde
- Commune de Sainte Savine : Avenue du Général Gallieni – Rue Elisa – Rue Paul Doumer – Rue Pierre Brossolette

Cette interdiction entrera en vigueur le **samedi 12 mars 2022 à 8h00** et se terminera le **dimanche 13 mars 2022 à 1h00**.

### Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication  
Tél : 03 25 42 35 00  
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube  
Tél : 03 25 42 35 00  
2, rue Pierre LABONDE  
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

 @Prefetaube

 @Prefet10